



### REVISION ALLEGEE DU PLU (PLAN LOCAL D'URBANISME)

4-2 : DOCUMENTS GRAPHIQUES  
4.2.1 Plan Général  
Echelle 1/ 5500

Arrêté en conseil municipal du 29/10/2024  
Approuvé en conseil municipal du 05/03/2025



Le Maire  
Marlène Durif

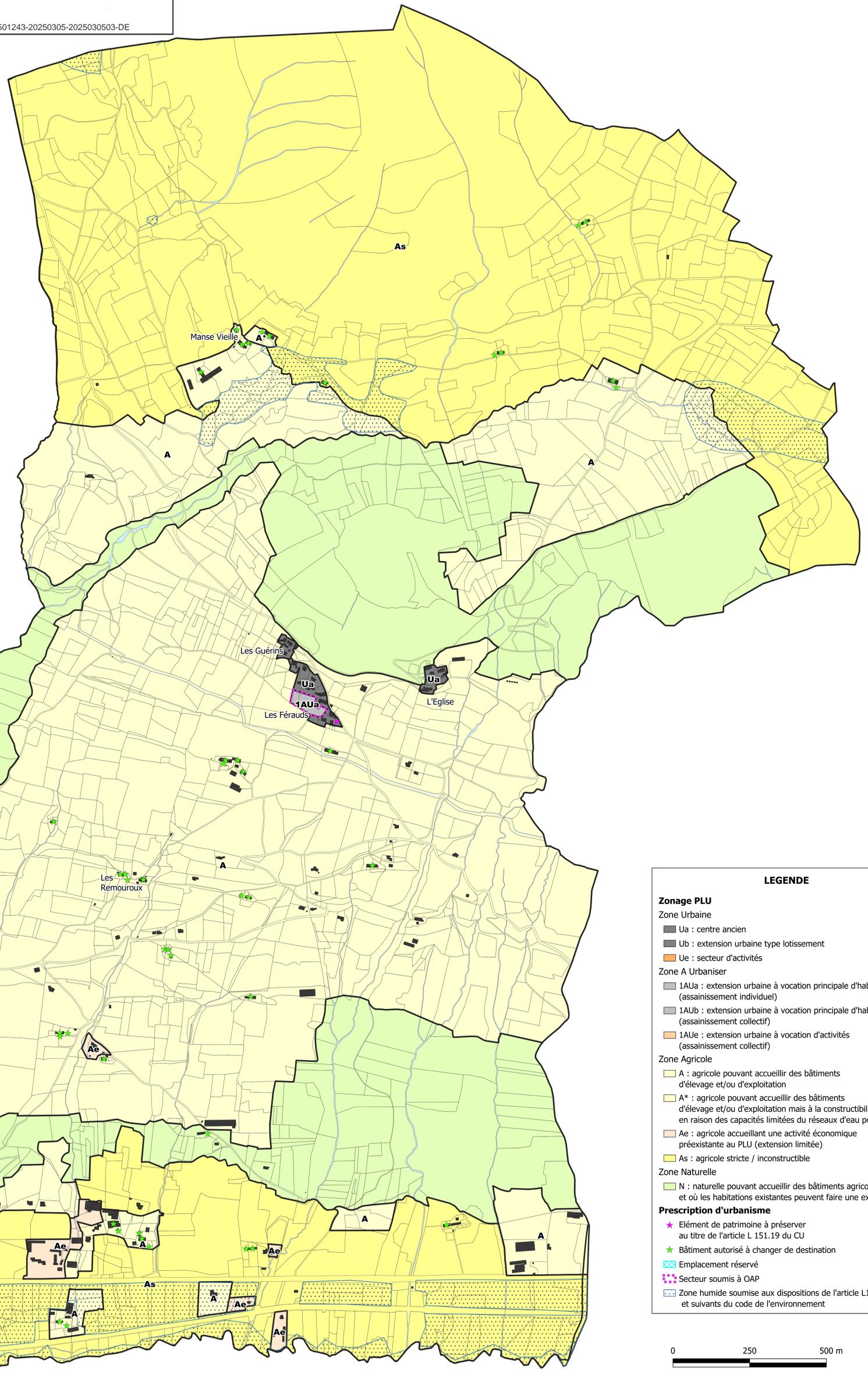
PLU initial approuvé le 23 juillet 2018, modifié le 15/12/2021, puis le 13/12/2023  
Février 2025 Révision allégée du PLU - version approuvée



Atelier d'urbanisme et environnement CHADO  
1 Impasse du muséum  
05000 GAP  
☎ : 04.92.21.83.12 / 06.83.90.29.62  
atelierchado@orange.fr

## 4. REGLEMENT

Envoyé en préfecture le 13/03/2025  
Reçu en préfecture le 13/03/2025  
Publié le  
ID : 005-210501243-20250305-2025030503-DE



### LEGENDE

**Zonage PLU**

**Zone Urbaine**

- Ua : centre ancien
- Ub : extension urbaine type lotissement
- Ue : secteur d'activités

**Zone A Urbaniser**

- 1AUa : extension urbaine à vocation principale d'habitat (assainissement individuel)
- 1AUB : extension urbaine à vocation principale d'habitat (assainissement collectif)
- 1AUe : extension urbaine à vocation d'activités (assainissement collectif)

**Zone Agricole**

- A : agricole pouvant accueillir des bâtiments d'élevage et/ou d'exploitation
- A\* : agricole pouvant accueillir des bâtiments d'élevage et/ou d'exploitation mais à la constructibilité restreinte en raison des capacités limitées du réseau d'eau potable
- Ae : agricole accueillant une activité économique préexistante au PLU (extension limitée)
- As : agricole stricte / inconstructible

**Zone Naturelle**

- N : naturelle pouvant accueillir des bâtiments agricoles et où les habitations existantes peuvent faire une extension

**Prescription d'urbanisme**

- ★ : Élément de patrimoine à préserver au titre de l'article L 151.19 du CU
- ★ : Bâtiment autorisé à changer de destination
- ☒ : Emplacement réservé
- ☒ : Secteur soumis à OAP
- ☒ : Zone humide soumise aux dispositions de l'article L124-1 et suivants du code de l'environnement

